

# HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

### SEANCE DU JEUDI 5 JUIN 2025

Le jeudi 5 juin 2025 à 18h30, le Conseil d'agglomération, légalement convoqué le jeudi 28 mai 2025, s'est réuni à l'Espace Jean Blanc de la commune de Port, sous la présidence de Monsieur Michel MOURLEVAT.

Présents	Excusés	Absents	Pouvoirs
59	3	8	9

**Présents** : M. MOURLEVAT, M. PERRAUD, M. EMIN, Mme ESCODA, M. HARMEL, Mme COMUZZI, M. VAREYON, Mme RAVET, M. DELAGNEAU, M. TURC, M. COMTET, M. MATZ, M. MAIRE, M. AUBOEUF, M. BENOIT, Mme BERGER, Mme BEY, M. BOURGEGAIS, M. BROCHARD, M. BUQUET, M. de LEMPS, Mme DEGUERRY, M. DOCHE, Mme DOMINGUEZ, M. DONZEL, M. DRUET, Mme DUBARE, M. DUCRET, M. DUFOUR, M. DUPARCHY, M. DUPONT Jean-François, Mme EMIN, Mme FLORE, M. FOUILLAND, M. GERVASONI, M. GIROD, Mme GUIGNOT, M. ISSARTEL, M. JACQUET (suppléant de M. RAVOT), M. JUILLARD, M. KAYGISIZ, Mme LAKHDAR-CHAOUCH, M. LENSEL, Mme LEVILLAIN, Mme LIEVIN, M. MAILLOT (suppléant de M. GUENRO), M. MARTINAND, M. MARTINEZ, M. MATHIEU, M. MOINE, M. MONACI, M. MOREL, Mme MOREL Jeannine, M. PALISSON, M. PERNOD, Mme PITTI, Mme SERRE, M. TORRION, M. VAILLOUD.

**Excusés** : M. CRACCHIOLO, M. GUILLET, M. LALLEMENT.

**Absents** : M. AKHLAFA, M. ARMETTA, Mme MANDUCHER, M. MILLET, Mme MOREL Anne, Mme REGLAIN, M. TOURNIER-BILLON, Mme VOLAN.

**Pouvoirs** : M. THOMASSET (pouvoir à Mme SERRE), Mme ANTUNES (pouvoir à M. MARTINEZ), Mme BERTRAND (pouvoir à Mme DEGUERRY), M. BRITEL (pouvoir à Mme DUBARE), Mme COLLET (pouvoir à Mme LEVILLAIN), M. DEGUERRY (pouvoir à M. DUFOUR), M. DUPONT Noël (pouvoir à M. MATZ), M. GUINET (pouvoir à M. MONACI), M. NIVEL (pouvoir à M. HARMEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil d'agglomération peut délibérer.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil d'agglomération nomme à l'unanimité, Mme PITTI Christine, Secrétaire de séance.

**Lycée Arbez-Carme à Bellignat - Echange de terrains sans soulte entre la commune d'Oyonnax, la commune de Bellignat, la Région Auvergne Rhône Alpes et Haut Bugey Agglomération.**

**Rapporteur : Mme ESCODA**

Le lycée Arbez-Carme, lycée à vocation industriel à sa création, a connu de nombreuses transformations et agrandissements depuis sa construction en 1979 (terrains de sport, bâtiments annexes, etc...)

Actuellement, sur ce site, plusieurs administrations sont propriétaires des locaux et annexes : la région Auvergne Rhône Alpes, la commune d'Oyonnax, la commune de Bellignat et HBA.

A la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et dans le cadre des travaux de raccordement au chauffage urbain de la Ville d'Oyonnax pour la deuxième tranche du lycée Arbez Carme, il convient de régulariser la situation domaniale de cette emprise foncière.

Par conséquent, un plan de division parcellaire et un document d'arpentage ont été réalisés par un géomètre pour délimiter les terrains suivant les compétences de chaque collectivité.

Un accord a été trouvé entre les collectivités concernées : il consiste à procéder à un échange sans soulte de terrains, pour parties.

**CONSIDERANT** l'état de la situation foncière, établi le 03 mars 2025, par le cabinet de géomètre Brocas-Souny, annexé à la présente,

**VU** la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative notamment au transfert de propriété des biens immobiliers des établissements publics locaux d'enseignement à leur collectivité de rattachement.

**VU** l'article L.214 et suivants du code de l'Education, modifié le 10 juin 2010, dispose que « les biens immobiliers des lycées appartenant à une commune ou un groupement de commune peuvent être transférés en pleine propriété à la Région, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties ».

**VU** l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2025-01031-26640 du 28/04/2025,

**VU** l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2025-01031- 27496 du 29/04/2025,

**VU** l'avis du Domaine sur la valeur vénale n°2025-01031-27491 du 28/04/2025,

Le Conseil d'agglomération,

Par 68 voix pour,

- **AUTORISE**, conformément au plan joint, l'échange de terrains sans soulte entre Haut Bugey Agglomération, la commune de Bellignat, la commune d'Oyonnax et la régions Auvergne Rhône Alpes selon les conditions suivantes :

**1 / Cession par Haut Bugey Agglomération à la Région Auvergne Rhône Alpes** des parcelles cadastrées section AM numéro 314p, 262p,238p, 236p, 399p, 241p, 265p, 197p, 193p, 312p, 47p, 166, 168, et 43 pour une superficie totale de 14 553 m<sup>2</sup>.

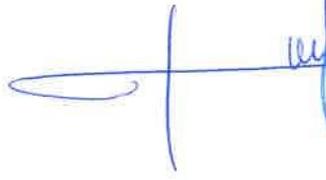
**2 / Cession par Haut Bugey Agglomération à la Commune de Bellignat** des parcelles cadastrées section AM numéro 47p, 48p, 159p, 193p, 197p, 201p, 203p, 205p, 312p, 260p, 263p et 314p pour une superficie totale de 4 176 m<sup>2</sup>.

**3 / Acquisition par Haut Bugey Agglomération à la commune d'Oyonnax** des parcelles cadastrées section AM numéro 254p et 256 pour une superficie totale de 4 176m<sup>2</sup>.

- **DIT** que l'ensemble des frais relatifs à cette opération seront à la charge de Haut Bugey Agglomération.
- **DIT** que Haut Bugey Agglomération sera représentée par l'office notarial CBJ Notaires à Oyonnax.
- **AUTORISE** le Président à procéder à toutes les formalités utiles à la mise en œuvre de ce dossier.

Fait à Oyonnax, le 5 juin 2025.

Le Président,  
Michel MOURLEVAT



La secrétaire de séance,  
Christine PITTI



Ferret  
N° 135

# Accusé de réception d'un acte en préfecture

Lycée Arbez-Carme à Bellignat - Echange de terrains sans soulte entre

Objet de l'acte : la Commune d'Oyonnax, la commune de Bellignat, la Région Auvergne  
Rhône Alpes et Haut-Bugey Agglomération.

.....

Date de décision: 05/06/2025

Date de réception de l'accusé 12/06/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 050625\_202578

Identifiant unique de l'acte : 001-200042935-20250605-050625\_202578-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 3 .2

Domaine et patrimoine

Aliénations

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : 25\_LYCEE\_ARBEZ\_ECHANGE\_TERRAIN.pdf ( 99\_DE-001-200042935-  
20250612-050625\_202578-DE-1-1\_1.pdf )

Annexe : POINT\_N°25.pdf ( 21\_RP-001-200042935-20250612-050625\_202578-  
DE-1-1\_2.pdf )

AVIS + PLAN ARBEZ CARME